

## L'analyse Sienna Gestion

**" Les banques centrales persistent, et signent. "**

### BANQUES CENTRALES

En portant leurs taux directeurs à respectivement 4,75 % (+ 0,25 %) et 3 % (+ 0,50 %), le message porté par la FED et la BCE est clair, la lutte contre l'inflation n'est pas encore arrivée à son terme. Christine Lagarde a d'ores et déjà annoncé une hausse supplémentaire de 0,50 % lors de la prochaine réunion de politique monétaire du 16/03/2023. La hausse de jeudi va positionner le taux ESTR vers 2,40%, légèrement sous le taux de dépôt (2,50 %). En effet, le surplus de liquidités est toujours présent malgré les remboursements partiels des TLTRO. L'anticipation du taux terminal a légèrement augmenté à 3,30 %.

### MOUVEMENTS DE COURBES

La courbe ESTR (1 mois-1 an) s'aplatit en raison du dégonflement des anticipations de hausses des taux directeurs après mars 2023. Le taux à 1 an s'inscrit à 3,15 %, en hausse de 9 bps depuis le début de l'année. Les banquiers centraux maintiennent la pression sur les taux courts. Du taux au jour le jour à celui à 10 ans, le taux 1 an reste le point de courbe le plus élevé.

### NIVEAUX DE SPREADS BANCAIRES

+ 0,05 % sur le 3 mois, + 0,12 % sur le 6 mois, + 0,28 % sur le 1 an. Les spreads sont restés stables sur la période.

### POLITIQUE DE GESTION

Nous avons essentiellement investi sur des titres à taux variable dont la maturité avoisinait les 9 mois/1 an. Les spreads sont très rémunérateurs sur ces horizons. La WAM est désormais autour de 25 jours et la WAL proche de 240 jours. Le positionnement crédit reste prudent et nous privilégions les titres notés A1 : National bank of Australia, Société Générale, Nordea, Bank of Montréal, Orange. Un NeuMtn Société Générale 18 mois a été acheté à ESTR + 0,39 % ce qui souligne la réévaluation du risque sur toutes les maturités.

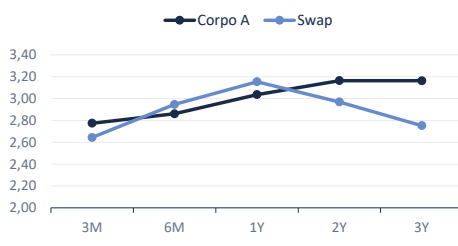
DONNÉES AU 02/02/2023

### TAUX MONÉTAIRES

|                              | déc-22 | janv-23 | Variation |
|------------------------------|--------|---------|-----------|
| Taux dépôt BCE               | 2,00   | 2,50    | 0,50      |
| Estr                         | 1,89   | 1,90    | 0,01      |
| Swap Estr 3                  | 2,26   | 2,63    | 0,38      |
| Swap Estr 12                 | 3,12   | 3,15    | 0,03      |
| Euribor 3                    | 2,13   | 2,54    | 0,41      |
| Euribor 12                   | 3,29   | 3,45    | 0,16      |
| Taux corpo 3m                | 2,28   | 2,78    | 0,49      |
| Taux bancaire 12m            | 3,35   | 3,38    | 0,03      |
| Spread bancaires 12m vs Estr | 0,23   | 0,23    | 0,00      |

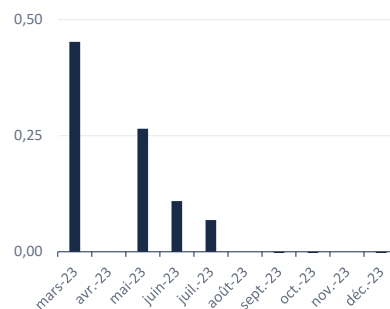
Source : Bloomberg

### CORPO VS SWAP



Source : Bloomberg

### ANTICIPATIONS VARIATIONS TAUX BCE



### PERFORMANCES ET RENDEMENTS

|                                   | WAM <sup>(1)</sup> | WAL <sup>(2)</sup> | Rating Moyen <sup>(3)</sup> | Month to date | Year to date | Rendements courants (nets) |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|---------------|--------------|----------------------------|
| Sienna Monétaire ISR              | 25                 | 238                | A1                          | 0,18%         | 0,18%        | 1,96%                      |
| Bench Sienna Monétaire ISR (ESTR) |                    |                    |                             | 0,17%         | 0,17%        | 1,90%                      |
| Sienna Court Terme ISR            | 193                | 326                | A-                          | 0,20%         | 0,20%        | 2,85%                      |
| Bench Sienna Court Terme ISR      |                    |                    |                             | 0,24%         | 0,24%        | 2,14%                      |

Source : Sienna Gestion

(1) WAM (ou maturité moyenne pondérée) : estimation de la sensibilité d'un fonds monétaire face à l'évolution des taux. Plus elle est courte, plus le portefeuille est protégé contre les variations de taux.  
 (2) WAL (ou durée de vie moyenne pondérée) : moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité.  
 (3) Le rating moyen ou facteur de notation moyen pondéré (WARF) est une mesure utilisée par les sociétés de notation pour indiquer la qualité de crédit d'un portefeuille. Cette mesure regroupe les notations de crédit des avoirs du portefeuille en une seule notation. Les rating moyens sont le plus souvent calculés pour les obligations adossées à des créances.

# La sélection Taux Sienna Gestion

DURÉE MINIMUM  
DE PLACEMENT  
RECOMMANDÉE

INDICATEUR DE RISQUE <sup>(4)</sup>

## SIENNA MONÉTAIRE ISR <sup>(1)</sup>



ISIN : FR0012008688 | Date de création du fonds : 18/02/2003

Un fonds monétaire qui privilégie la maîtrise du risque de crédit et la liquidité des placements. Il permet un rendement proche de l'ESTR en investissant sur des émetteurs bénéficiant d'une forte solvabilité avec un profil ISR.

## SIENNA COURT TERME ISR <sup>(2)</sup>

ISIN : FR0010970095 | Date de création du fonds : 17/11/1986

Un fonds obligataire court terme à faible durée ayant pour objectif de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

## SIENNA TRÉSORERIE PLUS <sup>(3)</sup>

ISIN : FR001400EBN2 | En cours de lancement

Un fonds de financement spécialisé (FFS) innovant combinant des actifs traditionnels « court terme » et des actifs de « dette privée ».

3 MOIS

1 AN

1 AN

Risque plus faible → Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

**CLASSIFICATION SFDR <sup>(5)</sup>** ARTICLE **8**

Risque plus faible → Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

**CLASSIFICATION SFDR <sup>(5)</sup>** ARTICLE **8**

Risque plus faible → Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

**CLASSIFICATION SFDR <sup>(5)</sup>** ARTICLE **8**

(1) Le **Label ISR** est un label français créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances. Attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr) (2) Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR gouvernemental. (3) Fonds créé fin décembre 2022. (4) L'**indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator)** est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (5) **SFDR** : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. **Article 8** : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

**PRINCIPAUX RISQUES** : risque de perte en capital, risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité), risque de taux, risque de liquidité, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de liquidité lié au délai de règlement des titres sous-jacents détenus. La liste complète et définitions des risques sont disponibles dans les Règlements/Prospectus des fonds, consultables sur notre site internet [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com).

Achévé de rédiger par les équipes de Sienna Gestion le 02/02/2023

## Contacts

**Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY**  
Directeur du Développement  
06 17 15 18 85  
[pa.nonotte-varly@sienna-im.com](mailto:pa.nonotte-varly@sienna-im.com)

**Aleksander VIDAKOVIC**  
Chargé de Relations Investisseurs  
06 61 38 34 42  
[aleksander.vidakovic@sienna-im.com](mailto:aleksander.vidakovic@sienna-im.com)



[sienna-im.com](http://sienna-im.com)



[sienna-gestion.com](http://sienna-gestion.com)



[linkedin.com/  
company/sienna-gestion](https://www.linkedin.com/company/sienna-gestion)

**AVERTISSEMENT** : Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.